

281
0

Jas

habite de son confrère

A. A. Verreau

—*— DES COMMENCEMENTS —*—

— DE —

MONTREAL

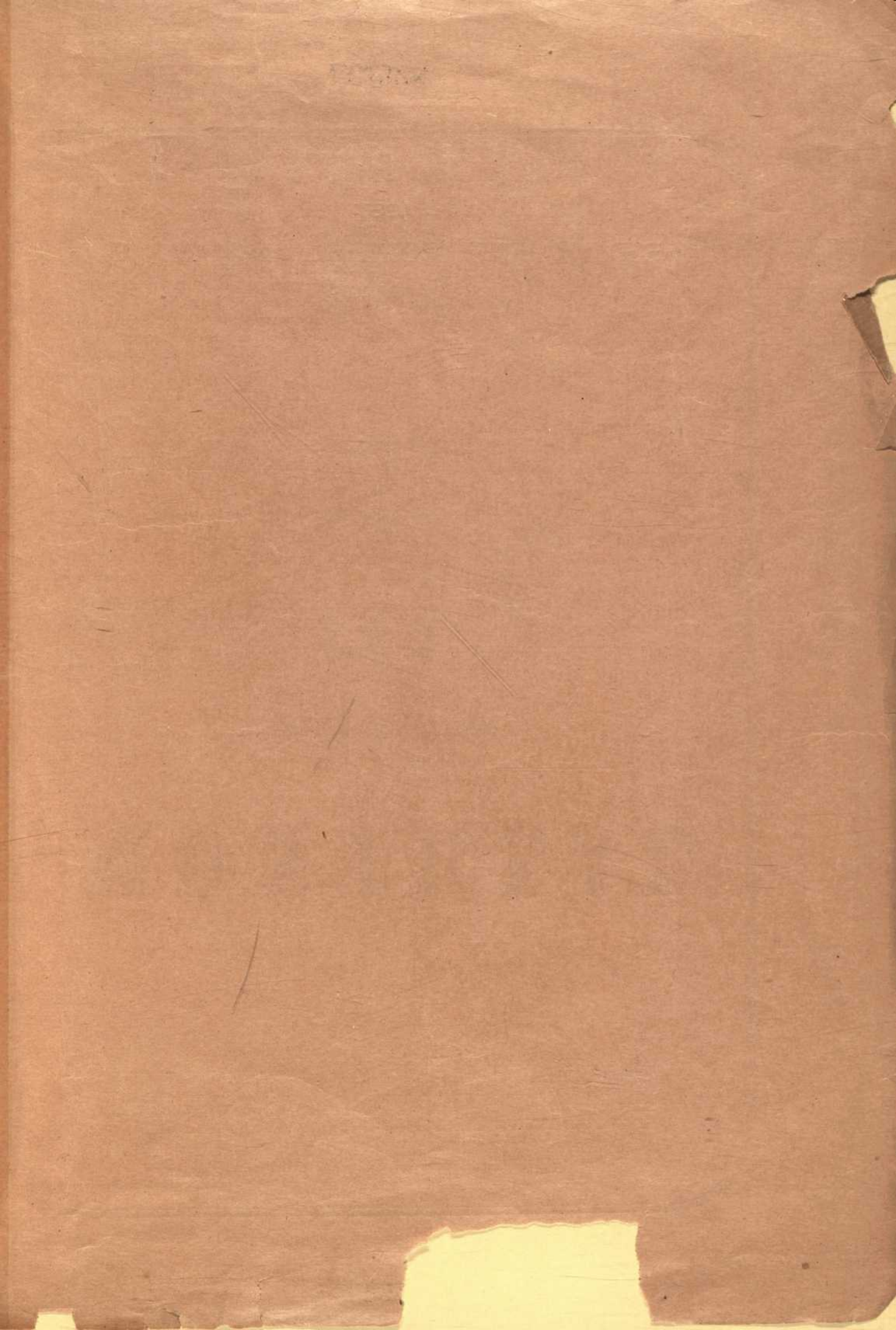
Par M. l'Abbé VERREAU

Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, Docteur ès lettres de l'Université Laval,
Président de la Société Historique de Montréal, Membre de la Société Royale du Canada, Membre correspondant de la
Société des Antiquaires de Normandie, Membre de l'Académie des Arcades, Officier d'Académie en France.



MONTREAL
DAWSON FRERES, LIBRAIRES

1887



P971.4281
V611C0

IX — *Des commencements de Montréal,*

Par M. L'ABBÉ VERREAU.

(Lu le 25 mai 1887)

La première chose qui frappe dans l'histoire de notre ville, c'est l'espèce d'indifférence que la Compagnie des Cent-Associés a manifestée pour les avantages que présente l'île de Montréal.

Plus d'un curieux m'a demandé : Pourquoi la Compagnie s'est-elle empressée de céder l'île de Montréal dès 1635 ? On dirait qu'elle avait hâte de se défaire de l'endroit qui devait être le plus important du pays. Comment n'a-t-elle pas compris la nécessité ou du moins l'utilité d'avoir, à la tête de la navigation, un poste avancé pour y attirer le commerce de l'ouest ?

Il faut bien l'avouer, la Compagnie de la Nouvelle-France semble en effet n'avoir pas attaché beaucoup d'importance à l'île de Montréal, et, en particulier, au site occupé aujourd'hui par notre grande ville. Mais il faut admettre en même temps que les faits lui donnaient raison.

L'île de Montréal n'avait, en 1635, que peu de valeur comme station commerciale, et elle en avait encore moins au point de vue stratégique.

D'abord, au point de vue stratégique, une garnison et des canons à Montréal n'auraient en rien gêné les courses des Iroquois, qui venaient s'embusquer sur l'Outaouais, ou qui descendaient le Richelieu pour se rendre dans le lac Saint-Pierre. Il est inutile d'insister sur ce point, peut-être encore plus évident alors qu'aujourd'hui.¹

L'île de Montréal avait cessé d'être le rendez-vous des sauvages de l'ouest, qui venaient trafiquer avec les Français.

Chargés de leurs fourrures, les Hurons et les Algonquins supérieurs aimaient mieux payer un droit de passage aux *sauvages de l'île*, — les *Kichesipirini*, — que de suivre la route du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, plus rapprochée du pays de leurs cruels enne-

¹ L'*Histoire de la Colonie Française*, t. 1, p. 400, fait dire à l'auteur des *Véritables Motifs*. . . . de la *Société de Montréal* : "Ainsi Dieu... semble avoir choisi cette île agréable et utile non seulement pour la conservation de "Québec, mais encore pour y assembler un peuple." Et il part de là pour affirmer (t. 1, p. 379) que les Associés de Montréal se proposaient de bâtir une ville fortifiée qui pût être tout à la fois "un rempart contre les incursions des "Iroquois et une sauvegarde assurée pour la colonie chancelante de Québec." Si telles avaient été les intentions — un peu ambitieuses, il faut bien l'avouer, des *Messieurs et Dames*, — ces intentions n'auraient pas été justifiées par les événements. Mais la phrase telle que citée n'existe pas dans le texte : on a mis *conservation* là où il y a *subsistance*. En rétablissant le texte, toute la théorie s'écroule. De plus, la société des MM. de Montréal ne donne nullement à entendre, dans son mémoire, qu'elle eût l'intention de bâtir une ville à Montréal. Elle ne proposait que d'y réunir les sauvages pour les instruire, comme nous le lisons dans les articles soumis par la nouvelle société à la grande compagnie.

BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-SUZANNE
112328

Don abbé J. St Denis, 12 mai 1927

mis, les Iroquois. Prenant le nord du lac Huron, ils descendaient par le lac Nipissing, l'Outaouais et la rivière des Prairies.¹

Suivant les circonstances, ils s'arrêtaient à son embouchure,² ou poussaient jusqu'à Trois-Rivières. Les Français qui montaient vers les contrées de l'ouest suivaient aussi le même chemin.

Il suffit de parcourir les *Relations* — de 1633 à 1640 — pour constater ces faits. La Compagnie des Cent-Associés ne pouvait les ignorer.

Elle n'ignorait pas non plus que le port de Montréal était d'un accès difficile, même du côté nord-est, c'est-à-dire pour les bâtiments qui montaient de Québec, plus ou moins chargés.³ Cet inconvénient devait paraître très grand à une époque où l'on n'avait pas d'autres moyens de navigation que la force des rameurs ou celle du vent. L'on ne pouvait alors soupçonner les changements que la vapeur apporterait un jour à la prospérité d'un grand nombre de villes. Ajoutez à cela les inondations qui se produisaient presque tous les printemps et quelquefois l'automne. Ceci était assez pour qu'on cherchât un endroit plus convenable afin d'y jeter les fondations d'un établissement solide. D'un autre côté, Champlain, pendant son séjour en France, de 1629 à 1633, avait dû renseigner la compagnie sur toutes les ressources du pays; il avait dû faire connaître la nature du sol, les facilités et les inconvénients que les différents endroits présentaient soit au commerce, soit à la colonisation.⁴ Il est certain que M. de Montmagny le fit après lui.⁵ C'est d'après ces renseignements que les associés arrêtaient leur ligne de conduite. Ils n'ont certainement pas agi en aveugles. Les endroits qui pouvaient facilement se peupler et se cultiver avec profit furent concédés en seigneuries. On réserva les postes avantageux au commerce ou nécessaires à la défense du pays; il semble même que l'ordre des concessions se combine avec le plan de défense. Ainsi la première seigneurie accordée par la Compagnie des Cent-Associés est celle de Beauport,⁶ près du fort de Québec; la seconde est celle des PP. Jésuites,⁷ à Trois-Rivières, près de l'endroit choisi pour le fort dont la construction avait été décidée dès 1634.⁸

Du côté de Montréal on voulait aussi élever un fort et commencer une ville: c'est de ce côté que la compagnie accorde la troisième seigneurie, *la Cité*,⁹ et celles qu'on peut

¹ Ce nom, dans les *Relations*, désigne le plus souvent la branche de l'Outaouais qui coule au nord de l'île de Montréal; mais quelquefois il semble s'étendre encore à la rivière des *Mille-Iles*, ou rivière Saint-Jean; quelquefois aussi, il désigne un endroit spécial, situé près de l'embouchure de cette rivière.

² On se rappelle que les PP. Récollets y célébrèrent leur première messe en Canada le 24 juin 1615.

³ "Les gros bâtiments marchands mouillent au pied du rapide Ste-Marie entre l'isle Ste-Hélène et la terre du nord. Les goélettes, qui sont les bâtiments ordinaires de cette navigation, montent jusques à Montréal où il y a un bon mouillage entre une petite isle et la ville. Mais ils (sic) sont quelques fois obligés d'attendre quinze jours et même un mois un vent de nord-est, assez frais pour refouler ce rapide qui est plus fort que le courant du Rhone ou du Rhin."

Mémoire sur l'Amérique Septentrionale, 3e cahier. Manuscrit acheté avec d'autres papiers provenant de la bibliothèque du géographe Danville.

⁴ Il est bien vrai que Champlain, en 1611, avait été frappé de la beauté et de la richesse de l'île de Montréal; mais les observations faites à la Place-Royale, pour s'assurer de la hauteur des inondations avaient dû le convaincre qu'il y avait là un obstacle très sérieux. D'ailleurs, c'est l'île Sainte-Hélène qu'il indiquait dès lors comme l'endroit le plus convenable pour bâtir une ville.

⁵ Voir entre autres le titre de concession de l'île des Ruaux. *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

⁶ En 1634, à Robert Giffard. *Même année*.

⁷ *Mercuré Français*, t. 19, p. 819. *Même année*. Le 15 janvier 1635.

désigner dans le numéro d'ordre des concessions,¹ comme la quatrième et la cinquième, à savoir l'île de Montréal et l'île Jésus.

La Cité était simplement un petit royaume s'étendant, dans le sens de la longueur, de la rivière Saint-François à celle de Châteauguay, et, dans la profondeur, des rives du Saint-Laurent à celles de l'Atlantique; c'était la partie la plus belle et la plus fertile du pays. Cette seigneurie, avec celles de Montréal et de l'île Jésus, dont la position est parfaitement connue, formait une espèce de ceinture où les premiers établissements auraient pu se grouper assez près les uns des autres, se protéger et être protégés par un fort élevé au centre de la courbe.

En effet, le lieu choisi pour la ville future paraît avoir été la partie de la terre ferme comprise entre le fleuve, la rivière de l'Assomption et l'embouchure de la rivière des Prairies.

Un fort, en cet endroit, pouvait commander la navigation du Saint-Laurent et des branches de l'Outaouais. Le besoin de protection et le motif du commerce auraient engagé les premiers colons des trois seigneuries à s'établir aussi près que possible de la ville future, par exemple aux extrémités est des deux îles, et au cap St-Michel sur la rive sud du fleuve.²

A ces considérations il faut joindre les avantages de communication et d'un accès facile pour tous les bâtiments, l'absence de ces inondations qui couvraient régulièrement la Place-Royale, un port magnifique à l'abri des vents: les rivières qui venaient s'y réunir formaient les voies naturelles de communication et devaient permettre à la colonisation de s'étendre en rayonnant autour du point central, et non pas sur une simple ligne indéfiniment allongée.

Sans grands efforts d'imagination, Champlain, et, après lui, le chevalier de Montmagny purent faire comprendre à la compagnie combien ce poste serait plus utile à leur dessein que celui de Montréal.

Que ce lieu ait été choisi du temps de Champlain, et, par conséquent, d'après ses indications, le fait me paraît certain.

Dans l'acte de concession de la Cité dont je viens de parler, on voit que Champlain avait dressé le plan de cette seigneurie; l'acte est du 15 janvier 1635; le plan a dû être fait en 1634. Il paraît assez naturel que Champlain, qui observait et décrivait les lieux avec tant de soin, n'ait pas borné ses études à la côte sud du fleuve Saint-Laurent. De plus, on lit dans l'acte de concession de l'île de Montréal à M. Girard de La Chaussée que "les appellations du juge du dit lieu ressortiront par devant le prévost ou baillif qui sera établi par la compagnie à la rivière des Prairies." Cet acte est du 15 janvier 1636, date où l'on ne pouvait encore connaître la mort de Champlain, et où, par conséquent, l'on devait encore agir d'après les renseignements que ce dernier avait communiqués.³

¹ Les associés, qui s'étaient réunis le 15 janvier 1636, pour régler les affaires générales de la compagnie, érigèrent cinq seigneuries le même jour, deux du côté de Montréal et trois situées près de Québec.

² C'est par l'extrémité est que l'île Jésus commença à être habitée: c'est là que la première chapelle fut élevée. Sur la rive sud du fleuve, les premiers colons se placèrent un peu plus haut que Saint-Michel, au site enchanteur occupé aujourd'hui par le village de Varennes.

³ *L'Histoire de la Colonie Française*, t. I, p. 349, insinue que Champlain avait des droits personnels sur l'île de Montréal, dont il semblait avoir pris possession le premier; qu'il avait dessein de s'y établir et qu'il fit même élever un commencement de bâtiment à la Place-Royale. L'auteur ajoute que la compagnie paraît avoir attendu la mort de Champlain pour concéder l'île de Montréal. Il serait bien difficile de prouver de pareilles assertions.

M. de Montmagny fut enthousiasmé de l'aspect de la rivière des Prairies, si l'on en croit la *Relation* de 1636 :¹ " M. le gouverneur monte un peu plus haut, donne jusques à la rivière des Prairies. A son retour, il nous décrit ces lieux comme un paradis terrestre ; les terres, dit-il, y sont meilleures, les arbres mieux nourris, les prairies en abondance, la beauté du pays ravissante, la pêche monstrueuse en quantité, en qualité, ou grandeur du poisson. Voilà bien des richesses assemblées en un endroit ; mais les maringouins sont les petits monstres qui gardent ces belles pommes d'or qu'on n'aura pas sans peine, non plus que les autres présents de la nature."

Toutefois, il est bon de remarquer que la décision des associés ne fut pas le résultat d'un enthousiasme passager.

L'île de Montréal fut concédée deux fois : d'abord, comme nous l'avons vu plus haut, en 1636, à M. Girard de La Chaussée, qui agissait pour M. de Lauson, et ensuite, en 1640, à MM de Fancamp et de La Dauversière.²

Si les circonstances avaient changé de 1628 à 1636, en 1640 elles n'étaient plus les mêmes qu'en 1636 ; voilà pourquoi les associés modifient la concession primitive. Ils ne cèdent qu'une partie de l'île, la partie inférieure, évidemment la moins importante à leurs yeux ; mais, par compensation, ils ajoutent sur la terre ferme, une seigneurie, connue plus tard sous le nom de Saint-Sulpice.³ En se réservant la partie supérieure de l'île, ils voulaient au besoin y transporter leurs comptoirs et y bâtir des forts, afin de protéger la navigation de la rivière des Prairies contre les attaques de plus en plus menaçantes des Iroquois. Rien cependant ne les empêchait de se réserver l'île entière, s'ils y avaient rencontré de grands avantages.

Il est temps maintenant de donner les preuves directes que la compagnie avait l'intention — du moins à partir de la fin de 1635 — de faire un établissement à la rivière des Prairies.

La première, par ordre de date, est le passage que je viens de citer, tiré de la concession de l'île de Montréal en 1636. Les associés ne pouvaient installer à la rivière des Prairies un siège de justice supérieure pour toute la région de Montréal, sans y établir en même temps les services administratifs connexes.

En y joignant les bureaux et magasins nécessaires au commerce, le fort et les travaux de défense, on arrive à un établissement assez considérable, à une petite ville.

La seconde preuve se trouve dans la *Relation* de 1640.⁴ " L'habitation qui se fera en la rivière des Prairies donnera un facile accès à tous ces peuples qui sont en nombre et sédentaires. Madame la duchesse d'Aiguillon m'en écrit de sa grâce."

La troisième preuve est encore plus explicite : elle nous est fournie par le titre de concession de la seigneurie de Saint-Sulpice faite à MM. de Fancamp et de La Dauversière.⁵

¹ Page 65 de l'édition de Québec.

² On sait que la compagnie ne voulut pas reconnaître la donation faite à MM. de Fancamp et de La Dauversière par M. de Lauson, parce que celui-ci n'avait pas satisfait aux conditions de la concession. C'est pour la même raison que la Cité et l'Île Jésus ont aussi fait retour dans le domaine de la compagnie.

³ Dans une autre étude qui n'a pu être terminée à temps pour l'impression, j'examine quelles ont été les dispositions des Cent-Associés pour la compagnie de Montréal.

⁴ Page 38, même édition.

⁵ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Québec, 1852, p. 366.

Après avoir limité cette seigneurie à une borne placée sur le bord du fleuve, deux lieues plus bas que l'embouchure de la rivière de l'Assomption, l'acte ajoute : "Tout ce qui est de la rivière des Prairies jusqu'à la rivière de l'Assomption jusqu'à la borne ci-dessus (est) réservé : la dite compagnie se proposant d'y faire cy après quelques forts et habitations."

Ce passage, non seulement nous fait connaître l'intention bien arrêtée de la compagnie, mais encore il renferme, dans des limites assez déterminées, le lieu choisi pour les futures constructions. L'endroit le plus favorable pour bâtir un fort était certainement la presqu'île formée par la rivière l'Assomption et le fleuve : de ce point, il était facile de protéger la navigation et les établissements dans un rayon assez étendu. C'est là que plus tard on plaça le fort de Repentigny.

Mais si telle était l'intention de la compagnie, pourquoi n'a-t-elle pas même abattu un arbre à l'endroit désigné ?

La réponse est assez facile. Pour des causes qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici, la compagnie ne pouvait avancer ses établissements qu'avec beaucoup de lenteur. Elle construisait le fort de Trois-Rivières en 1634, celui de Richelieu en 1642. En même temps, les Iroquois devenaient de plus en plus redoutables : ils guettaient nos alliés sur plusieurs points à la fois, pillant impunément les convois qui descendaient chargés de fourrures, ou ceux qui, ayant échappé une première fois aux embûches, remontaient enrichis par la vente et les échanges. Enfin, les Hurons, attaqués par eux jusque dans leurs villages les mieux fortifiés, furent comme anéantis, et avec eux le commerce ruiné.

D'un autre côté, l'établissement de Montréal se développait. Destiné presque exclusivement aux sauvages convertis, qui ne se présentèrent qu'en petit nombre, cet établissement commençait à prendre les allures d'une ville.

Le poste de la rivière des Prairies devenait donc inutile. Aussi la compagnie prit en 1647 la résolution de l'abandonner. Voulant récompenser M. de Repentigny de son dévouement et de ses nombreux services, elle lui concéda en seigneurie presque tout l'espace qu'elle s'était d'abord réservé, c'est-à-dire quatre lieues en remontant de la seigneurie Saint-Sulpice jusqu'à la rivière de l'Assomption, et au delà.¹

C'est ainsi que les circonstances, disons mieux, les desseins de la Providence modifient les projets des hommes. Ce poste de la rivière des Prairies, qui semblait aux Cent-Associés être appelé à de hautes destinées, est aujourd'hui une campagne déserte qui n'attire aucun voyageur. Montréal, devenue une ville française, joyeuse, mondaine et très affairée, devait être, dans la pensée de ses fondateurs, une espèce de réduction du Paraguay, un centre religieux retraçant les vertus de la primitive Eglise.

Une chose cependant est restée comme au temps de Maisonneuve, comme au temps de Champlain, l'inondation périodique : tous les printemps l'eau monte et recouvre les mêmes endroits qu'autrefois, avec cette différence que les anciennes prairies sont occupées par les établissements du commerce et de l'industrie : chaque année des sommes considérables sont englouties par le fléau. C'est peut-être la seule chose dans la destinée de notre grande ville que la science et l'énergie de l'homme pourraient modifier.

¹ Titres de concessions déjà cités, p. 353.

SAINT-GERVE
BIBLIOTHÈQUE

